

La Révolution française a aussi engendré le droit des animaux

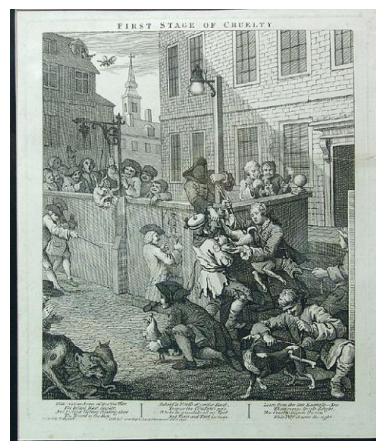
PAR NICOLAS CHEVASSUS-AU-LOUIS
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 27 DÉCEMBRE 2016



Extrait de William Hogart, « The four stages of Cruelty », recueil d'estampes (1751) © DR
Analyisant un concours de dissertations organisé peu après la Révolution, l'historien Pierre Serna nous offre avec *L'Animal en République – 1789-1802* une magistrale leçon d'histoire, dont on sort convaincu que la question du rapport de l'homme aux animaux est éminemment politique.

« Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ? » Tel était le thème d'un concours public de dissertation lancé par l'Institut national en 1802. En étudiant, commentant (et **publiant en ligne**) les 28 mémoires des candidats, l'historien Pierre Serna nous offre avec *L'Animal en République – 1789-1802, genèse du droit des bêtes*

(Anacharsis, 2016) une magistrale leçon d'histoire, dont on sort convaincu que la question du rapport de l'homme aux animaux est éminemment politique.



Extrait de William Hogart, « The four stages of Cruelty », recueil d'estampes (1751) © DR
Critique de la chasse, dénonciation des corridas et des combats d'animaux, apologie du régime végétarien, proposition d'un droit à la retraite pour le bétail... Tous les participants au concours ont en commun une très vive sensibilité à la condition animale. Un certain Adrien Gauthier-Lachapelle dénonce la cruauté des conditions d'abattage en des termes que ne renierait pas l'association L214 : « *Un boucher couvert de sang, armé d'un bâton noueux, accompagné de chiens furieux et écumants, frappant à tort et à travers des animaux étourdis par le bruit qui les environne, dont les beuglements déchirent l'âme ; qui se cherchent, s'appellent, se répondent tristement ; animaux utiles que notre luxe si vanté engloutit par milliers, qui n'obtiennent que la mort pour prix des plus longs services.* »

La question du respect des animaux est donc déclinée en des thèmes toujours d'actualité deux siècles plus tard. Ils sont pourtant à l'époque entièrement nouveaux. Et même révolutionnaires, en tant que produits indirects des treize années de bouleversement que vient de vivre la France. En supprimant les ordres, en proclamant l'égalité des citoyens, puis en abolissant l'esclavage (1794), les révolutionnaires ont rendu pensable la question animale, conçue comme un nouvel élargissement du cercle libérateur

et émancipateur. Un autre candidat, J. S. Delanoué, professeur dans le Jura suisse, ne va-t-il pas jusqu'à qualifier les castors d'« estimables républicains » ?

De cette origine révolutionnaire du thème sur lequel ils sont amenés à disserter, les candidats ne se montrent pas conscients. Pas davantage qu'ils ne voient qu'en s'épanchant sur la souffrance animale, ils ne font en fait que réfléchir à la brutalisation de la société depuis la Révolution et à l'épisode encore dans tous les esprits de la Terreur. Onze des 28 mémoires l'évoquent directement, s'acharnant en particulier contre les bouchers accusés d'avoir prêté leur savoir-faire technique à la coupe des têtes promenées au bout des piques des sans-culottes. « *La Révolution a détraqué à ce point la société que la violence, répandue partout, pollue désormais la cité à reconstruire. Pour sauver les animaux, le remède s'impose, il faut guérir la France de sa pathologie révolutionnaire* », écrit Pierre Serna.



Extrait de William Hogart, « The four stages of Cruelty », recueil d'estampes (1751) © DR
La quasi-totalité des mémoires relève ainsi d'un conservatisme modéré, fondé sur un projet de refondation de l'ordre public reposant sur des principes inspirés du catholicisme (le thème de l'amour des plus faibles est souvent développé pour justifier le soin à accorder aux animaux), plus rarement d'une morale laïque. Les candidats ne font plus confiance aux lois, chères aux conventionnels dix ans plus tôt, et n'ont d'espoir que dans l'exemple et l'évolution des mœurs pour adoucir le rapport de l'homme aux animaux.

Comme l'écrit encore Pierre Serna, « *les animaux sévèrement battus offrent en un raccourci aussi saisissant que révoltant le spectacle de l'échec d'une société qui avait fait sa Révolution pour fonder un système de lois capables de détruire définitivement les dominations arbitraires anciennes, un système de règles qui aurait assuré, en fonction des droits naturels de chacun, la protection de tous, et notamment des plus faibles. Les corrections à n'en plus finir infligées aux bêtes signifient "l'insupportabilité" d'un échec collectif que les rédacteurs de 1802 traduisent sans ambages* ».

Un seul texte se distingue de la masse : celui de Jean-Baptiste Salaville, journaliste parisien, ancien secrétaire de Mirabeau. Alors que tous les autres auteurs accordent aux animaux une sensibilité, il est le seul à reprendre la vieille position de Descartes de l'animal-machine. Mais s'il pose une frontière hermétique entre l'animal et l'homme, c'est au nom d'un raisonnement politique raffiné.

« *Si ces animaux sont ce que nous sommes, il n'y a d'eux à nous d'autres différences que du plus au moins ; et s'il est encore vrai que cette différence nous autorise à les traiter comme nous les traitons, pourquoi n'en serait-il pas de même dans notre espèce ? N'y a-t-il pas du plus et du moins parmi les hommes ?* » En d'autres termes, Salaville a vu que la thématique de la continuité entre l'animal et l'homme pouvait justifier la naturalisation des inégalités : il avait en tête le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte, six semaines avant l'annonce du concours, et semble avoir considéré qu'il était autrement plus urgent de le dénoncer que de disserter sur le droit des animaux.

En cette année 1802, la période révolutionnaire prend fin. Le rétablissement de l'esclavage en est un symbole, de même que le Consulat à vie ou la création de la Légion d'honneur, qui réintroduit une forme d'inégalité entre citoyens. Autre signe que l'intérêt pour les animaux est indissociable du tourbillon révolutionnaire, le thème va disparaître du débat public pendant presque un demi-siècle d'empire puis de restauration monarchique, avant de rejaillir avec la

loi Grammont punissant les actes de cruauté contre les animaux domestiques : elle est votée en 1850, sous la Deuxième République née de la Révolution de 1848 ! Et Pierre Serna d'affirmer sa conviction

que la prochaine révolution sera écologique, et qu'elle « *devra avoir lieu comme ultime chance pour sauver les vivants, humains et animaux* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.